AVIS PUBLIC
Assemblée de consultation écrite
Projet de Règlement 699-22-22

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 699-22-22 modifiant le règlement de zonage 699-11.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1er février 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 699-22-22 par la résolution 22-02-45;

Ce projet de règlement vise à remplacer la zone RX-1 par les zones PA-5 et RB-9, afin d'autoriser les usages nécessaires à la réalisation du projet héritage.

En vertu des arrêtés numéro 2021-054 et 885-2021 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2021, une consultation écrite aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation et de la tenue d'un registre, et du processus régulier d'approbation référendaire.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ces modifications du règlement de zonage 699-11 doivent le faire **avant le vendredi 25 février 2022 à 16h00**. Vos commentaires et suggestions peuvent être transmis par courriel à richard.joyal@ville.bedford.qc.ca ou déposés au greffe à l'hôtel de Ville au 1 rue Principale Bedford.

DONNÉ à Bedford, ce 3 février 2022.

Richard Joyal
Directeur général

Projet de règlement #699-22-22

Projet de modification du règlement de zonage, afin de remplacer la zone RX-1 par les zones PA-5 et RB-9, afin d'autoriser les usages nécessaires à la réalisation du Projet Héritage

Description du projet : Remplacer la zone RX-1 par les zones PA-5 et RB-9 afin d'autoriser les usages nécessaires à la réalisation du Projet Héritage et les usages du développement résidentiel projeté.

Localisation du projet : La modification affecterait la zone existante RX-1 dans son entièreté, tel qu'illustré sur le plan ci-dessous :

Localisation du projet : Les zones PA-5 et RB-9 seront créées en remplacement de la zone RX-1, tel qu'illustré sur le plan ci-dessous :

La zone PA-5 autorisera les classes d'usages suivantes :

- Stationnement (C3-6)
- Aménagements récréatifs extérieurs (C6-4)
- Communautaire, institutionnel et administratif (P1)
- Communautaire récréatif (P2)
- Communautaire utilité publique (P3**)**

La zone RB-9 autorisera les classes d'usages suivantes :

- Résidentiel unifamiliale (R1), de structure isolée
- Résidentiel unifamiliale (R1), de structure jumelée

Dépôt de vos commentaires :
Toutes les personnes et organismes intéressés à se manifester, déposer ses commentaires ou apporter des suggestions pourront le faire par écrit jusqu'au 25 février 2022.

Secteurs visés :
Les demandes peuvent être reçues de la zone concernée RX-1 et des zones contiguës PC-3, PR-1, IB-1, RA-2 et A-1, tel qu'illustré ci-dessous :

Vous avez des questions sur le projet, sur la procédure à suivre ou sur les personnes pouvant se manifester?

Communiquez avec Samuel Grenier, par courriel : inspection@ville.bedford.qc.ca